

République
Française

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de Seine
et Marne

De la Commune de FAREMOUTIERS

Nombre de membres

Séance du 19 mai 2026

Afférents au Conseil
Municipal : 23

En exercice : 23

Qui ont pris part à la
délibération : 23

Date de la
convocation :
13/05/2026

L'an deux mille vingt-six, le 19 mai,
Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur CAUX Nicolas, Maire.

Présents : Nicolas CAUX, Marie-Claude POVIE, Didier COLIN, Nathalie DEPLANQUE, Alain BENOIST, Sonia HABAY, Maxime HAÏSSAT, Benjamin PARAVY, Frédéric BOUIGE, Donatienne PIPART, Aurélien PERRAULT, Jean-Pierre MIHALJEVIC, Isabelle LOINTIER, Yann MABILAT, Carine VALENTE, Jacques JOMIE

Pouvoirs : Marion REY a donné pouvoir à Alain BENOIST
Isabelle TARQUIN a donné pouvoir à Nathalie DEPLANQUE
Bertrand CHIGOT a donné pouvoir à Nicolas CAUX
Isabelle AUBERTIN a donné pouvoir à Maxime HAÏSSAT
Bruno DUMONT a donné pouvoir à Frédéric BOUIGE
Lysiane CAVIC a donné pouvoir à Sonia HABAY
Marie-Thérèse LEMAY a donné pouvoir à Didier COLIN

Secrétaire de séance : Marie-Claude POVIE

Délibération n°2026/055

Objet de la délibération : RENOUVELLEMENT DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS (CCID)

Vu le courrier en date du 30 mars 2026 de la Direction Générale des Finances Publiques portant sur le renouvellement de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID) suite aux élections municipales de 2026. Ce courrier précisant que la désignation des commissaires doit être effectuée dans un délai de 2 mois à compter de l'installation de l'organe délibérant ;

Considérant le renouvellement du Conseil municipal de la Ville de Faremoutiers en date du 20 mars 2026 ;

Considérant la nécessité de dresser une liste de 32 contribuables, parmi laquelle 8 commissaires titulaires et 8 commissaires suppléants seront amenés à siéger à la Commission Communale des Impôts Directs (CCID) ;

Considérant que conformément au 3ème alinéa du 1 de l'article 1650 du Code Général des Impôts (CGI), les commissaires doivent remplir les conditions suivantes :

- avoir au moins 18 ans ;
- être de nationalité française ou ressortissant d'un État membre de l'Union européenne ;

- jouir de leurs droits civils ;
- être inscrits aux rôles des impositions locales dans la commune (taxe foncière, taxe d'habitation sur les résidences secondaire ou cotisation foncière des entreprises) ;
- être familiarisés avec les circonstances locales,
- posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux de la commission.

LE CONSEIL MUNICIPAL, Sur proposition du Maire, Et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- adopte la liste des commissaires ci-annexée ;
- autorise le Maire à signer tous les documents relatifs à la CCID.

Le Maire,
Nicolas CAUX



Le secrétaire de séance
Marie-Claude POVIE

A handwritten signature in black ink, which appears to be "M. C. Povie", written over a horizontal line.

**LISTE ANNEXEE A LA DELIBERATION 2026/055
RELATIVE A LA DESIGNATION DES MEMBRES DE LA CCID**

CCID – Désignation des membres

	NOM	PRENOM
1	POVIE	Marie-Claude
2	COLIN	Didier
3	DEPLANQUE	Nathalie
4	BENOIST	Alain
5	HABAY	Sonia
6	HAÏSSAT	Maxime
7	REY	Marion
8	PARAVY	Benjamin
9	TARQUIN	Isabelle
10	CHIGOT	Bertrand
11	AUBERTIN	Isabelle
12	DUMONT	Bruno
13	CAVIC	Lysiane
14	BOUIGE	Frederick
15	PIPART	Donatienne
16	PERRAULT	Aurélien
17	LEMAY	Marie-Thérèse
18	MIHALJEVIC	Jean Pierre
19	LOINTIER	Isabelle
20	MABILAT	Yann
21	VALENTE	Carine
22	JOMIE	Jacques
23	FAGETTE	Françoise
24	FAGETTE	Claude
25	VION	Claude
26	VION	Frédéric
27	DUMONT	Françoise
28	GRIES	Alain
29	CHAPUT	Jean-Marc
30	DOSREIS	José
31	HABAY	Patrick
32	COLIN	Christine